

FRAUDE PAR INGÉNIERIE SOCIALE | TRANSFERTS INDUITS FRAUDULEUSEMENT

PROPOSITION COMPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE CONTRE LES VOLS ET LES DÉTOURNEMENTS

Presque toutes les pertes découlant de **fraudes par ingénierie sociale ou par transferts induits frauduleusement** surviennent lorsqu'un ou plusieurs de vos employés sont poussés à croire, à tort, qu'une demande visant à modifier les renseignements d'un compte, à transférer des fonds ou à effectuer un paiement à un tiers est légitime. Le fraudeur peut utiliser une adresse électronique légitime piratée ou une adresse électronique qui semble authentique, mais qui présente en fait des anomalies; il peut vous appeler ou même vous rencontrer en personne en se faisant passer pour un client, un fournisseur ou un autre employé. Les questions qui suivent sont conçues pour aider La Garantie à comprendre dans quelle mesure votre entreprise est prête à affronter ce type de fraudes.

VOUS DEVEZ RÉPONDRE À TOUTES LES QUESTIONS. Si vous répondez « non » à une question, il est extrêmement important que vous fournissiez une explication détaillée sur la façon dont l'entreprise compte corriger la faiblesse du contrôle.

Si vous avez besoin de plus d'espace pour donner une réponse complète à une question, veuillez l'ajouter à la fin du présent formulaire à titre d'addenda.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Proposant principal : _____
2. Adresse principale : _____
(numéro) (rue) (ville) (province) (code postal)
3. Les mesures de contrôle énoncées dans la présente proposition complémentaire sont-elles appliquées de manière uniforme dans l'ensemble des entreprises et lieux assurés par la police d'assurance principale contre les vols et les détournements à laquelle la présente protection s'applique? OUI NON
Si vous avez coché « non », veuillez préciser quelles sont les différences: _____

A. FORMATION ANTIFRAUDE

4. Offre-t-on de la formation antifraude qui porte expressément sur les façons de reconnaître et d'éviter l'ingénierie sociale, l'hameçonnage, l'usurpation d'identité ou d'autres formes d'escroqueries par des tiers :
 - A. Aux employés responsables de créer, d'autoriser ou d'effectuer des demandes de paiement ou de virement de fonds OUI NON
 - B. Aux employés qui sont des gardiens répondants ou ont accès à des renseignements de nature sensible ou confidentielle OUI NON
5. Existe-t-il un manuel de formation antifraude? OUI NON
Si vous avez coché « oui », veuillez en joindre une copie au présent formulaire.
Si vous avez coché « non », veuillez décrire la nature ou la portée de la formation antifraude _____
6. Le proposant applique-t-il un processus officiel selon lequel les employés peuvent signaler à la direction des activités potentielles de fraude par ingénierie sociale ou transferts induits frauduleusement ou d'autres types OUI NON

d'activités frauduleuses (p. ex., une ligne téléphonique spéciale, une adresse courriel désignée, un mécanisme de signalement sur l'intranet) ?

Si vous avez coché « oui », veuillez décrire la nature du mécanisme de signalement _____

B. MESURES DE CONTRÔLE DES VENDEURS ET DES FOURNISSEURS

7. Le proposant confirme-t-il l'authenticité de chaque demande de modification des renseignements relatifs au compte d'un vendeur ou d'un fournisseur (y compris tous les renseignements sur un compte bancaire, sur les changements à une facture, sur les numéros de téléphone ou de télécopieurs, sur les emplacements et sur les coordonnées) avant d'effectuer le changement demandé, en appelant directement le vendeur ou le fournisseur au moyen du numéro fourni par ce dernier avant la demande de modification? OUI NON

Si vous avez coché « oui », les modifications des renseignements sur les vendeurs et les fournisseurs doivent-elles être systématiquement approuvées au préalable par un supérieur hiérarchique? OUI NON

8. Le proposant vérifie-t-il tous les renseignements sur le compte bancaire d'un vendeur ou fournisseur en appelant directement la banque avant d'ajouter ce vendeur ou ce fournisseur dans la liste principale des vendeurs ou fournisseurs? OUI NON

9. Le proposant crée-t-il des rapports (manuels ou automatiques) sur les irrégularités, qui indiquent toutes les modifications apportées aux renseignements des vendeurs ou fournisseurs? OUI NON

À quelle fréquence ces rapports sont-ils créés et passés en revue? _____

10. Le proposant a-t-il mis en place une marche à suivre pour vérifier la légitimité des nouveaux fournisseurs avant de faire des affaires avec eux? OUI NON

Si vous avez coché « oui », décrivez cette marche à suivre _____

C. MESURES DE CONTRÔLE DES CLIENTS

11. Le proposant confirme-t-il l'authenticité de chaque demande de modification des renseignements relatifs à un client (y compris tous les renseignements sur un compte bancaire, sur les changements à une facture, sur les numéros de téléphone ou de télécopieurs, sur les emplacements et sur les coordonnées) avant d'effectuer le changement demandé, en appelant directement le client au moyen du numéro fourni par ce dernier avant la demande de modification? OUI NON

Si vous avez coché « oui », les modifications des renseignements sur le client doivent-elles être systématiquement approuvées au préalable par un supérieur hiérarchique? OUI NON

12. Le proposant a-t-il la garde ou le contrôle de fonds ou d'argent appartenant à l'un de ses clients, y compris, sans toutefois s'y limiter, les comptes de garantie bloqués et les comptes en fidéicommis? OUI NON

Si vous avez coché « oui », veuillez décrire la nature de la garde ou du contrôle, ainsi que les mesures de contrôle mises en place pour protéger le mouvement de ces fonds _____

D. MARCHE À SUIVRE POUR LES VIREMENTS DE FONDS

13. Une marche à suivre a-t-elle été mise en place (autre que celle relative aux exigences liées à une double autorisation) afin d'assurer l'authenticité de toutes les demandes de paiement ou de virement de fonds (y compris les demandes effectuées à l'initiative d'un assuré, d'un client, d'un vendeur ou d'un fournisseur)? OUI NON

Si vous avez coché « oui »,

A. Veuillez décrire la marche à suivre _____

B. Cette marche à suivre est-elle appliquée sans exception? OUI NON

14. Est-ce que plus d'une personne doit autoriser en tout temps un paiement ou virement de fonds, y compris le paiement d'une facture ou le remboursement d'un client? OUI NON

Si vous avez coché « non », décrivez les situations où une seule personne peut autoriser un paiement ou virement de fonds _____

15. Le pouvoir d'effectuer des paiements ou d'entamer un virement de fonds est-il limité ou restreint en fonction du montant du paiement ou du virement? OUI NON

Si vous avez coché « oui », veuillez préciser la nature de la restriction et à quels niveaux hiérarchiques les restrictions sont imposées (par exemple, les virements jusqu'à concurrence de 100 000 \$ peuvent être approuvés par un directeur, les virements jusqu'à 500 000 \$ peuvent être approuvés par un vice-président et tous les autres virements doivent être approuvés par le directeur financier) _____

16. Décrivez toutes autres marches à suivre ou mesures de contrôle mises en place pour réduire au minimum la fréquence ou la gravité des pertes imputables à la fraude par ingénierie sociale ou par transfert induit frauduleusement (p. ex., nombre limité de virements qu'une personne peut effectuer ou valeur maximale qu'une personne peut virer durant une période précise, ou encore utilisation d'un logiciel tiers) _____

E. À L'INTENTION DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES UNIQUEMENT - Veuillez remplir cette section si vous êtes une institution financière N/A

17. Êtes-vous un conseiller en placement autorisé? OUI NON

Si vous avez coché « oui », vos clients sont-ils (cochez toutes les réponses applicables) :

Particuliers Sociétés de placement autorisées Gestionnaires de fonds privés Gestionnaires de grande fortune
Autres _____

18. Êtes-vous un gestionnaire de fonds? OUI NON

Si vous avez coché « oui », que gérez-vous (cochez toutes les réponses applicables):

Fonds de couverture Fonds de capital d'investissement Fonds de capital de risque Fonds commun de placement
Fonds de placement collectif Autres _____

19. Combien de clients avez-vous? _____

20. Combien de vos clients sont des particuliers? _____

21. Quels sont vos actifs sous gestion? \$ _____ en date du _____ (date)

22. Possédez-vous un cabinet de courtage ou exercez-vous un contrôle sur un tel cabinet? OUI NON

Si vous avez coché « oui », possède-t-il sa propre assurance contre les vols et les détournements? OUI NON

23. Veuillez décrire le processus utilisé pour authentifier l'identité des clients et la validité des instructions relatives aux virements de fonds (p. ex., rappels selon un nombre prédéterminé d'opérations, autorisation de message texte, autorisation par courriel, logiciel de reconnaissance vocale, code de test valide, clé de test, etc.) _____

24. Y a-t-il au moins deux personnes requises en tout temps pour autoriser un virement de fonds de votre banque ou d'un dépositaire de fonds? OUI NON

Si vous avez coché « non », veuillez décrire les situations où une personne est en mesure d'entamer ou d'autoriser un virement de fonds de votre banque ou d'un dépositaire de fonds _____

25. Un rapprochement de tous les virements de fonds est-il effectué quotidiennement? OUI NON

F. HISTORIQUE DES PERTES

26. Le proposant a-t-il subi une perte en vertu des conditions de cette extension de garantie sur laquelle il applique OUI NON
(qu'il soit assuré ou non) applicable au cours des 6 dernières années?

Si vous avez coché « oui », remplissez le tableau suivant :

DATE DE LA PERTE	MONTANT	DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT ET MESURES CORRECTIVES PRISES
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Cette proposition complémentaire fait dorénavant partie de la principale proposition d'assurance contre les vols et les détournements principale soumise à l'**assureur**.

Par les présentes, l'**assureur** et ses agents sont autorisés à faire enquête ou à s'informer à l'égard de la présente proposition s'ils le jugent nécessaire. Si l'assurance est consentie, l'assuré consent à ce que l'**assureur** utilise et divulgue à l'occasion les renseignements qu'il juge nécessaires aux autorités ou aux organismes de réglementation, à ses avocats, à ses filiales, à ses associés, à ses agents ou à ses représentants, s'il est tenu de le faire dans l'exercice de ses activités à titre de compagnie d'assurance.

La signature de la présente proposition n'engage ni le proposant ni l'assureur. Le signataire pour le compte du proposant doit être un dirigeant, le chef de la gestion des risques ou la personne responsable de l'assurance de l'entreprise.

Signé à : _____
(Lieu) (Date : jour, mois, année)

Signée par : _____
(Signature) (Titre) (Nom en caractères d'imprimerie)